

MISE EN CONTEXTE

Cette brochure est une initiative du SPPM(CSQ) afin de mieux faire connaître les services des professionnels qui œuvrent au sein des commissions scolaires.

Le Syndicat est un ardent défenseur de la multidisciplinarité au sein du personnel de l'école. C'est la complémentarité de chacun (enseignantes, enseignants, parents, personnel de soutien, personnel professionnel et directions) qui offre les meilleures chances de réussite pour l'élève. Chacun des intervenantes et intervenants y joue un rôle essentiel.

Toutefois, nous observons depuis plusieurs années un déséquilibre structurel car l'ajout de services professionnels a été négligé dans plusieurs commissions scolaires.

Pourtant, les professionnelles et professionnels des services complémentaires sont des acteurs essentiels de l'accompagnement, tant au niveau de la prévention que des mesures universelles, ciblées et spécifiques.

Comme spécialistes, ils proposent la mise en place de pratiques et d'interventions efficaces reconnues par la recherche permettant d'agir sur les difficultés et de répondre aux besoins de l'élève. Cela crée un environnement où les recours aux mesures d'encadrement deviennent moins nécessaires, car les problématiques, leur récurrence et leurs répercussions en sont considérablement atténuées.

Le SPPM(CSQ) représente environ 900 professionnelles et professionnels de l'éducation en Montérégie répartis dans cinq commissions scolaires (CSDGS, CSDHR, CSMV, CSP et CSVT).



Syndicat des Professionnelles et Professionnels de la Montérégie (CSQ)

7500, Chemin Chambly
Saint-Hubert, QC J3Y 3S6
450.462.2581 poste 119
sppmcsq.ca
sppm@lacsq.org



LES PSYCHOLOGUES



QU'EST-CE QUE LA PSYCHOLOGIE ?

La ou le psychologue scolaire s'engage dans des activités qui favorisent, restaurent, maintiennent ou développent le fonctionnement positif et le bien-être de l'élève. Ses interventions sont effectuées avec l'objectif de soutenir l'élève dans son cheminement scolaire et de lui permettre de s'épanouir sur les plans personnel et social.

Elle ou il effectue différents types d'interventions directes ou indirectes auprès de l'élève qui vit des situations difficiles ou qui présente dans son parcours scolaire diverses difficultés : émotives, adaptatives, intellectuelles et d'apprentissages.

Par ses connaissances, le psychologue scolaire est un intervenant clé pour supporter les différents acteurs et partenaires du milieu de l'éducation. Il peut offrir des services de prévention, d'évaluation, d'éducation psychologique, de psychothérapie, de relation d'aide, d'accompagnement situationnel et de soutien familial.

Le psychologue est membre de l'Ordre des psychologues du Québec et des études doctorales sont requises pour adhérer à l'Ordre.

Ses pratiques sont basées sur les principes et méthodes de la psychologie scientifique. Certains actes professionnels leur sont réservés, dont l'évaluation des troubles mentaux et du retard mental de même que la psychothérapie.

SES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- ◆ Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés (par des entrevues cliniques, de l'observation ou par des tests standardisés), et ce, dans une optique de prévention et d'intervention.
- ◆ Elle ou il intervient auprès d'élèves, de groupes d'élèves ou de parents.
- ◆ Elle ou il aide les enseignantes, enseignants et autres intervenantes et intervenants scolaires à comprendre et à préciser la nature de la problématique, les conseille et les soutient dans leur démarche éducative.
- ◆ Elle ou il fait des recommandations ou suggère des stratégies propices à l'amélioration des conditions de réussite des élèves.
- ◆ Elle ou il conseille et soutient les enseignantes, les enseignants, les intervenantes et intervenants scolaires et le personnel d'encadrement en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire ou en classe spécialisée et leur propose des moyens d'intervention.
- ◆ Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève.
- ◆ Elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

DAVANTAGE DE PSYCHOLOGIE DANS VOTRE ÉCOLE PERMETTRAIT...

- ◆ L'évaluation psychologique rigoureuse d'un plus grand nombre de jeunes en difficulté;
- ◆ Une intervention rapide auprès des élèves présentant des problématiques de santé mentale telles que la dépression, l'anxiété, les idéations suicidaires;
- ◆ Un meilleur accompagnement et soutien auprès des élèves aux prises avec un trouble de santé mentale, des perturbations comportementales, une souffrance ou une détresse psychologique (psychothérapie);
- ◆ Une offre de soutien plus grande aux différents acteurs du milieu scolaire et des parents;
- ◆ Une amélioration des liens avec les partenaires médicaux et psychosociaux (réseautage);
- ◆ La planification, l'organisation et l'animation des programmes préventifs et des activités de formations spécifiques à la réalité des milieux auprès des élèves, leurs parents et les autres intervenantes et intervenants (ex. gestion du stress, prévention de la dépression, difficultés d'apprentissage etc.);
- ◆ L'établissement de diagnostics psychologiques.

